



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	12
votants	19

Le lundi 4 décembre 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2023

DELIBERATION

N° 190/2023

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Isabelle SAUVE, Paul REY, Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Marie-Noëlle GISBERT, André IPERT, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

ABSENTS : Thierry GUIDO, Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Colette BENOUAHAB.

OBJET :

Procédure de rachat par les
fonds Barnier de biens
sinistrés ou exposés

ONT DONNÉ POUVOIR : Thierry GUIDO à Daniel GIORDAN, Herbert WOLFERS à Marie-Lou ALLAVENA, Karine BOETTI à Isabelle SAUVE, Francis FRECOURT à Audrey ROSSI, Renaud LEFEBVRE à Paul REY, Jean-Louis TAYLOR à Sébastien OLHARAN, Colette BENOUAHAB à André IPERT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les intempéries des 02 et 03 octobre derniers ont endommagé et détruit de nombreux biens sur la commune de Breil-sur-Roya. Une partie de ces biens peut être proposée aux services de l'État pour entrer dans une procédure de rachat par les fonds Barnier.

La Commune souhaite donc engager les démarches d'acquisition et de financement dans le cadre des fonds Barnier et pour ce faire, dresse une quatrième liste des biens suivante (liste non définitive et non exhaustive) correspondant à un bien sinistré :

- | | |
|---|---------------|
| ➤ N 1055 BOUMEDIENE Michael | lots 22 et 27 |
| LACCHIN Roberto, MESSINA Marzia ET LACCHIN Matteo | lot 18 |
| GONTA Alexandru | lots 21 et 30 |

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la procédure de rachat par les fonds Barnier des biens sinistrés ou exposés.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure d'acquisition des biens listés ci-dessus dans le cadre de la procédure des fonds Barnier.

SOLLICITE les financements de l'État et notamment la subvention relative au fonds Barnier pour ces acquisitions.

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous les actes et documents afférents.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance



Isabelle SAUVE

Pour copie conforme

Le Maire



Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN